

# FACE PRESS RELEASE

European Federation for Hunting and Conservation



## **Les chasseurs européens demandent « un niveau d'ambition environnementale plus élevé » pour la PAC à venir : Conseil « Agriculture et Pêche », 18 novembre 2019, Bruxelles**

Le Conseil des Ministres « Agriculture » de l'UE s'est réuni aujourd'hui à Bruxelles afin de discuter du futur de la Politique agricole commune (PAC) post-2020. Pour la FACE, la PAC constitue un mécanisme d'appui essentiel pour l'agriculture et les zones rurales en Europe. La PAC actuelle a cependant un impact négatif significatif sur l'environnement, la biodiversité et le statut de nombreuses espèces chassables et non chassables dans les milieux agricoles.

La FACE, qui représente 7 millions de chasseurs en Europe, donne son soutien à l'appel de la Commission pour un « *niveau d'ambition environnementale plus élevé* ». Mais cela implique que les Ministres de l'Agriculture de l'UE soient plus réalistes quant au besoin d'améliorer considérablement les aspects liés à l'environnement et au climat dans la prochaine PAC. Dans ce contexte, la FACE encourage une performance environnementale renforcée et un meilleur ciblage des paiements directs pour soutenir la biodiversité au travers d'une transition vers une approche fondée sur les résultats.

La biodiversité sur le terrain : afin d'améliorer la biodiversité sur le terrain, il convient d'établir un pourcentage minimum pour les zones non productives par rapport à l'ensemble des terres cultivables de l'UE. La FACE souhaite que la part de zones agricoles consacrées à des fins non productives et destinées à la protection de la biodiversité sans utilisation de produits phytosanitaires soit fixée au minimum à 7%. La dépendance envers les pesticides en sera ainsi réduite et la pollinisation sera renforcée, ce qui contribuera à la constitution d'une biodiversité fonctionnelle résiliente sur les terres agricoles. Les éléments de preuve disponibles mettent en avant le besoin de disposer de 10% de « nature » dans les exploitations et d'établir une connectivité des paysages pour accompagner la biodiversité des zones cultivées.

Affectation des fonds : les États membres seront tenus d'inclure leurs engagements en matière d'agriculture, d'environnement et de climat dans leurs Plans PAC stratégiques. S'agissant des dépenses, des fonds doivent être spécifiquement alloués à la biodiversité, mais seules les mesures qui contribuent manifestement au climat et à l'environnement devraient être prises en compte dans le cadre des sommes affectées à la PAC.

Simplification : La FACE est favorable à une évolution allant dans le sens d'une simplification et de règles de l'UE qui n'encourageraient pas les paysans à supprimer des habitats importants (tels que les buissons disséminés deci-delà et les pâturages boisés de petite taille) qui sont un atout pour l'agriculture (entre autres, abri, stabilité des sols, fourrage) et pour la biodiversité. À ce titre, la définition de pâturage permanent/prairie doit être précise de sorte à assurer que certaines caractéristiques ou certains éléments non-productifs naturels sont éligibles pour les paiements directs car les pâturages permanents/prairies peuplés de buissons et/ou d'arbres revêtent une importance cruciale pour les espèces de petit gibier (et pour la préservation de la biodiversité de manière générale) dans diverses régions d'Europe. En outre, les agriculteurs qui veillent à conserver des terres cultivées de haute qualité sur le plan naturel doivent bénéficier de mesures ciblées.

Une PAC forte (post-2020) en matière de biodiversité reste bel et bien l'instrument le plus puissant pour garantir la production de résultats dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, du Pacte écologique à venir et de la Stratégie Biodiversité post-2020 de l'UE. Selon

la FACE, le niveau d'ambition doit être aussi élevé que possible pour assurer le maintien des populations de petit gibier sur les terres agricoles européennes. Il s'ensuit que les agriculteurs européens doivent recevoir un soutien adéquat pour produire une alimentation de qualité et, par ailleurs, offrir les autres biens et services demandés par la société.

Pour de plus amples informations sur la réunion de ce jour, veuillez consulter :  
<https://www.consilium.europa.eu/en/meetings/agrifish/2019/11/18/>